



COMMISSION STATUTS REGLEMENTS ET OBLIGATIONS DES CLUBS

Procès-verbal Section Statuts et Règlements

Réunion du :	29 octobre 2025
A :	Visioconférence à 18H15
Présidence :	M. SURDOL Philippe.
Présents :	MM. HOFF Dominique - KHELIFI Arezki – MANSO Jean-Luc
Excusés :	MME GUERRA BORGES Michelle MM CRETENET Jean-Pierre – DESGRANGES Yannick - GERALDES Raphaël – VIENOT Albert

. LITIGES.

REPRISE LITIGE N°19 AUDINCOURT AS 2 / MORTEAU MONTLEBON 1 N°54018976 – U17 EXCELLENCE DU 12/10/2025

Licencié sous le coup d'une suspension.

Dossier transmis par la commission de contrôle des feuilles de match.

PV INTERNE

LITIGE N°20 ENT MASSIF CHAT LAC MOU 23 / MONFAUCON MORRE GENNES 23 N° 54423742- U18 D2 GR C DU 18/10/2025

Mail du club de MONTFAUCON MORRE GENNES en date du 18 octobre 2025 depuis la messagerie officielle pour déclarer forfait pour cette rencontre.

La commission,

- . Attendu que l'arbitre officiel de la rencontre n'était pas dans les destinataires du mail,
- . Attendu que ce dernier s'est déplacé,
- . Donne match perdu par forfait (-1 point) à MONTFAUCON MORRE GENNES 23 pour en donner bénéfice à ENT MASSIF CHAT LAC MOU 23 (score 3 à 0),
- . Inflige l'amende pour forfait déclaré hors délai de 35 euros,
- . Met les frais de déplacement de l'arbitre officiel à la charge de MONTFAUCON MORRE GENNES,
- . Rappelle au club de MONTFAUCON MORRE GENNES qu'un forfait déclaré « hors délai » doit être adressé uniquement sur l'adresse mail du District « Report@dtb.fff.fr »
- . Inflige l'amende de 15 euros à MONTFAUCON MORRE GENNES pour procédure administrative du forfait non respectée (selon barème financier).

LITIGE N°21 PLATEAU FESTIVAL U13 F TOUR 1 A AUDINCOURT DU 18/10/2025

Forfait de l'équipe d'AUDINCOURT lors de leur dernière rencontre du plateau contre le FC SOCHAUX MONTBELIARD.

La commission,

- . Attendu que l'équipe d'AUDINCOURT n'a pas voulu jouer son dernier match contre le FC SOCHAUX MONTBELIARD lors du plateau Festival U13 F (1^{er} tour),**
- . Donne match perdu par pénalité (-1 point) à AUDINCOURT, pour en donner bénéfice à FC SOCHAUX MONTBELIARD (score 3 à 0),**
- . Inflige l'amende de 50 € pour le forfait lors du dernier match du plateau,**
- . Décide de demander aux deux Dirigeants/Educateurs U13 F d'AUDINCOURT, Messieurs COLLARDE Anthony Licence N°1384015705 et HANDAK Nabil Licence N°1310899059, des explications quant aux faits relatés par le club du FC SOCHAUX MONTBELIARD, et ce pour le 14 novembre 2025, délai de rigueur,**
- . Par ailleurs, conformément aux droits de la défense, nous vous rappelons que vous disposez du droit faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de vous taire tout au long de la procédure.**
- . Place le dossier en attente.**

LITIGE N°22 VALDOIE 2 / EXINCOURT 2 N° 53490029 – D3 GR A DU 26/10/2025

Mail officiel du club de VALDOIE le dimanche 26 octobre 2025 à 10h21 adressé sur la boîte mail Report du District, ainsi qu'à l'arbitre désigné et au club adverse, pour reporter la rencontre ci-dessus prévue à 15h00, pour terrain impraticable suite à un arrêté municipal.

La commission,

- . Attendu le mail de l'arbitre officiel de la rencontre du 26 octobre 2025 indiquant qu'il s'est déplacé à Valdoie,**
- . Attendu que le club de VALDOIE a parfaitement respecté la procédure pour reporter ce match,**
- . Confirme le report de la rencontre à une date ultérieure,**
- . Transmet à la Commission des compétitions seniors pour la reprogrammation.**

LITIGE N°23 SELONCOURT 4 / ST SUZANNE 1 N°54831022 – D4 GR B DU 26/10/2025

Mail officiel du club de SELONCOURT le samedi 25/10/2025 à 13h07 adressé sur la boîte mail Report du District, ainsi qu'à l'arbitre désigné et au club adverse, pour reporter la rencontre ci-dessus prévue à 10h00, afin de ménager le terrain pour le match de D3 Groupe B Seloncourt 2-Danjoutin Andelnans 3 fixé à 15h00, celui-ci ne pouvant supporter deux matchs en raison des conditions météorologiques.

La commission,

- . Attendu le mail du club de STE SUZANNE depuis la boîte officielle en date du 27 octobre 2025,**
- . Attendu que le club de SELONCOURT a parfaitement respecté la procédure pour reporter le match, même sans arrêté municipal,**
- . Confirme le report de la rencontre à une date ultérieure,**
- . Transmet à la Commission des compétitions seniors pour la reprogrammation.**

LITIGE N°24 AJM BESANCON 2 / PRES DE VAUX 1 N°53492207 – D3 GR F DU 26/10/2025

Licencié sous le coup d'une suspension.

Dossier transmis par la commission de contrôle des feuilles de match.

PV INTERNE

. FORFAITS SIMPLES DECLARES HORS DELAI

MATCHES DU 18-19/10/2025

DOUBS SUD 2 / SAONE MAMIROLLE 2

D3 GR F 53992200

CHATILLON DEVECEY 21 / VAL DE LOUE 21

U18 D2 GR C 54423739

GRANDVILLARS / E. ROUGEGOUTTE CHEVREM 2

U18 F A 8 54112265

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors

Forfait déclaré hors délai 50 euros.

Seniors F, U18F, U15F

Forfait déclaré hors délai 35 euros.

Jeunes à 11 G

Forfait déclaré hors délai 35 euros.

Jeunes animation à 8 F et G

Forfait déclaré hors délai 30 euros.

Jeunes animation à 5 F et G

Forfait déclaré hors délai 10 euros.

Loisir vétérans

Forfait déclaré hors délai 35 euros.

Loisir F

Forfait déclaré hors délai 20 euros.

. FORFAITS SIMPLES NON DECLARES

MATCHES DU 18-19/10/2025

MASSIF HT DOUBS 2* / E. MOUTHE MONT NOIR 1 U11 GR 27 54439425

*Aucun mail officiel n'a été adressé au District pour déclarer le forfait.

MATCHES DU 25-26/10/2025

FORGES AUDINCOURT 1** / FEULE SOLEMONT 1 D4 GR C 54831821

** Mail du club de FEULE SOLEMONT à 13h05 pour match à 15h00. L'arbitre officiel s'est déplacé, car il n'a pas pu prendre connaissance du mail étant déjà parti de son domicile. Met les frais de déplacement de l'arbitre à la charge de FEULE SOLEMONT.

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors

Forfait non déclaré 100 euros.

Seniors F, U18F, U15F

Forfait non déclaré 65 euros.

Jeunes à 11 G

Forfait non déclaré 65 euros.

Jeunes animation à 8 F et G

Forfait non déclaré 50 euros.

Jeunes animation à 5 F et G

Forfait non déclaré 15 euros.

Loisir vétérans

Forfait non déclaré 35 euros.

Loisir F

Forfait non déclaré 20 euros

. FORFAITS GENERAUX

MONTECHEROUX

D4 GR C

Amende réglementaire aux clubs :

Seniors D1 D2 D3

Forfait général 150 euros.

Seniors D4 - HDCB

Forfait général 75 euros.

Seniors F à 11

Forfait général 75 euros

Seniors F à 8

Forfait général 50 euros

Jeunes à 11F et G

Forfait général 75 euros

Jeunes animation (sauf U7/U9)

Forfait général 50 euros

Loisirs/Vétérans

Forfait général 75 euros

. RESERVES NON CONFIRMEES

MATCH DU 19-20/10/2025

BOUROGNE 1 / DANJOUTIN ANDELN 4

D4 GR A 54829277

Amende réglementaire aux clubs soulignés de 23 €.

. ABSENCE FEUILLE DE DEFI MALGRE RAPPEL EN U13 ET U11

MATCHS DU 04/10/2025

DELLE 1 / GIRO LEPUIX 2

U13 GR N3B 54122156

BART 2 / VALENTIGNEY 1

U13 GR N3C 54122532

Amende correspondante de 20 €

**Le Président,
Philippe SURDOL**

**Le Vice-Président,
Dominique HOFF**

RAPPEL : Les décisions de la Commission des statuts et règlements sont susceptibles d'appel dans les formes et conditions prévues aux articles 188, 189, 190 et 3.4 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.